



Courrier infâmant de mon ex belle fille

Par **mamy 63_old**, le **02/11/2007** à **14:05**

Mon fils et son amie se sont séparés en 2000, de cette union est née une petite fille qui a aujourd'hui 9 ans. Après une action en justice pour obtenir un droit de visite nous avons obtenu 3 week end par an plus une semaine de vacances au printemps. Pour ces rencontres nous louons un gîte qui n'a souvent qu'une seule chambre et dont les toilettes sont dans la salle de bain. La maman refuse que nous amenions l'enfant chez nous ou à l'hôtel. Un gîte plus grand nous coûterait beaucoup trop cher et nous préférons gâter un peu plus la petite. Nous profiterions bien mieux de ces moments privilégiés si notre ex belle fille acceptait cet état de fait. Un peu cahin cahan nous exerçons ces droits dans une ambiance tendue avec la maman de notre petite fille. Nous pensions être arrivés à une sorte de statut quo quand cette semaine mon ex belle-fille m'a envoyé un courrier avec AR faisant état de problèmes récurrents avec notre petite-fille. D'après la pédopsychiatre de l'enfant, celle-ci m'aurait vu nue à plusieurs reprises et en aurait été très choquée. Pourtant je fais bien attention à me déshabiller le soir dans le noir et bien 2 heures après le coucher de notre petite fille, pour le matin c'est l'inverse mais je n'ose pas fermer les portes à clefs. Quand je prends ma douche, cachée par le rideau c'est pareil la porte n'est pas verrouillée. Dans cette lettre, il est mentionné que cela se passerait quand nous sommes seules et la façon dont sont tournées les phrases fait penser soit à de l'exhibitionisme soit à de la pédophilie. Cela me rend malade tant ces insinuations sont répugnantes. En outre on me reproche de doucher l'enfant qui a 9 ans tous les matins, ce qui est vrai ma petite fille faisant pipi au lit toutes les nuits refuse de se laver plus de 2 fois par semaine. Que dois-je faire? répondre à cette lettre et recommencer une guerre des nerfs ou ignorer ces sous entendus. Je ne peux joindre mon ex belle-fille pour essayer de m'expliquer et tenter de trouver une solution. A la fin de ce courrier diffamant, elle me dit que ça ne change rien à notre droit de visite. Merci de m'aider

Par **Jurigaby**, le **02/11/2007** à **17:14**

Bonjour.
Et votre fils e peut rien faire lui?
Je vous conseille vraiment d'arranger les choses à l'amiable parce que sinon, vous allez rentrer dans l'enfer de la justice.
Qui plus est, ce n'est pas de la diffamation puisque techniquement parlant, votre belle fille n'a rien dit, c'est la pédopsy qui a dit ça..